

Conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions de réalisation des prestations de l'EI Jean-Michel Leclercq, communiquant sous le nom commercial de PCService Dordogne.

I. Définitions

Les termes commençant par une majuscule ont le sens défini dans le cadre des présentes Conditions Générales de Service.

I.1. Prestataire, PCService Dordogne

Les termes **Prestataire** et **PCService Dordogne** désignent explicitement l'EI Jean-Michel Leclercq, auto-entrepreneur en informatique dont les coordonnées sont les suivantes :

- Domicilié à : 151, Impasse de Parisot, 24480 Le Buisson de Cadouin
- N° mobile : +33 6 32 71 04 99
- Email : pcservice.dordogne@gmail.com
- Site web : <https://www.pcservice-dordogne.fr>

Il est important de souligner qu'à la date de rédaction des présentes CGV, le nom commercial de PCService Dordogne n'a pas été déposé.

I.2. Client

Le terme **Client** désigne ci-dessous toute personne morale ou physique ayant requis les compétences de PCService Dordogne pour toute Prestation, dans le cadre de ses compétences techniques et artistiques.

I.3. Tiers

Le terme **Tiers** désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

I.4. Prestation

Le terme **Prestation** comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Description » des devis et factures. A l'inverse, il ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ. Toute nouvelle prestation fera l'objet d'un nouveau devis.

I.5. Service

Le **Service** fait l'objet d'une Prestation particulière qui engage les parties sur une période, de date à date, généralement et par défaut de 1 an. Cette période est signifiée dans la facture correspondante.

II. Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente sont d'application à partir de la date spécifiée en bas de chaque page de ce document. Elles peuvent être modifiées sans préavis. En cas de modifications, les CGV applicables restent toujours celles en vigueur au jour de la commande.

Le Client faisant appel au Prestataire reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les CGV décrites dans ce document, ainsi que les éventuelles Conditions Particulières applicables. Pour ce faire, le Client apposera la mention « Bon pour accord et exécution » et signera le devis.

Le Prestataire n'étant pas soumis à la TVA (Art. 293B du CGI), tous les montants exprimés dans les documents, devis, factures ainsi que dans les présentes CGV sont donc des montants HT.

III. Commande et livraison

La **Commande** prend effet lorsque le Client a retourné le devis signé et approuvé, accompagné du règlement de l'acompte spécifié dans le devis. L'acompte est de 30 % du montant total de la commande. Le mode de paiement est au choix du client parmi ceux décrits au §Modalités de paiements.

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation et notamment aux articles L221-28 13 :

Le Client bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours. Il peut exercer ce droit sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le Client doit exercer son droit de rétractation avant l'expiration du délai. Il ne peut pas exercer son droit de rétractation dans les cas prévus à l'article L221-28 13, notamment pour les Prestations pleinement réalisées avant la fin du délai de rétractation, ou pour les Prestations réalisées selon les spécifications du Client ou nettement personnalisées. Dans ce cas, le client en est informé au moment de la Commande et est invité à renoncer à son droit de rétractation.

IV. Droits sur les travaux réalisés

Selon le Code Français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.

Tous les documents (modèles 3D, logos, fichiers) issus de la réalisation de prestations restent la propriété du Prestataire. Ils peuvent faire l'objet d'une revalorisation ultérieure en tant que produit. Ne sont donc cédés au Client que les droits patrimoniaux sur le produit fini : le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification et le droit d'exploitation.

La totalité de la production et des droits s'y rapportant demeure la propriété entière et exclusive du Prestataire jusqu'au paiement intégral par le Client des factures émises, à concurrence du montant global de la commande et des éventuels avenants conclus en cours de prestation. En revanche, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant toutes les factures émises par le Prestataire dans le cadre de la commande.

V. Prestations externes

Certains éléments nécessaires à la réalisation des Prestations et Services peuvent faire appel à des ressources externes. Par exemple pour l'impression chez un imprimeur, ou bien lorsque le Client dispose de son propre hébergement Internet. Dans ce cas, lorsque le Client est en relation directe avec le Prestataire extérieur, PCService Dordogne n'occupe que le rôle de Tiers.

VI. Tarification

Le tarif est celui en vigueur au moment du devis, pour la durée de validité du devis.

La Prestation horaire de base est de 45€. Ce montant sert de référence à l'établissement des Prestations les plus courantes. Le coût de la Prestation est calculé en tenant compte de la durée estimée nécessaire à sa réalisation.

Le forfait kilométrique est de 1,80€ aller-retour. Le kilométrage est déterminé à l'aide d'un outil de calcul d'itinéraire en ligne, entre l'adresse de PCService Dordogne et le lieu d'intervention.

VII. Modalités de paiements

Les modes de paiement acceptés sont :

- ✓ Le paiement en espèce en mains propres,
- ✓ Le paiement par chèque à l'ordre de « Jean-Michel Leclercq – PCService Dordogne », en précisant le N° de facture s'il est envoyé séparément du devis signé ou de la facture,
- ✓ Le paiement par virement bancaire sur le compte qui est stipulé en bas des devis et factures, à savoir, IBAN FR76 1240 6000 5880 0014 1134 232, BIC AGRIFRPP824, en précisant en référence le n° du devis signé ou de la facture concernée.

Le Client dispose d'un délai de 30 jours pour valider un devis. Passé ce délai, il est considéré comme refusé et l'offre est annulée. Un nouveau devis sera réalisé si le Client en fait la demande. Le paiement de l'acompte indiqué sur le devis déclenche l'envoi de la facture d'acompte correspondante avec la mention Restant dû à 0€, signifiant que l'acompte a été perçu par le Prestataire.

Les factures sont payables à réception. La date indiquée sur la dite facture étant seule et unique référence. Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10 % de la facture par mois de retard (lutte contre les retards de paiements, Art. 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. Art. D4415). En cas de non-paiement, l'ensemble des frais de recouvrements sera à la charge du Client.

Le règlement initial d'un Service doit être effectué par défaut au plus tard le jour de la prise d'effet du Service.

VIII. Renouvellement de service

Un Service est renouvelé tacitement. La facture de renouvellement est envoyée au Client à l'échéance. Le Client peut suspendre le renouvellement d'un Service par un courrier ou un mail, dans les deux cas avec accusé de réception, au Prestataire au minimum 30 jours avant l'échéance. Un Service reste opérationnel comme convenu jusqu'à son terme conformément aux obligations contractuelles.

IX. Confidentialité

Le Prestataire s'engage à réaliser ses Prestations dans le respect du Client. PCService Dordogne peut se voir confier des informations sensibles ou confidentielles nécessaires à la réalisation de sa Prestation (mot de passe, code d'accès, etc). Il ne peut en faire usage que dans le cadre de cette Prestation et ne peut en aucun cas les transmettre à un Tiers. Le Prestataire s'engage aussi à ne pas les conserver une fois la Prestation terminée.